

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

VOIRIE 2024

Le conseil municipal confirme la réalisation du programme voirie 2024 (rue du Champ Rousseau et route de Fontenay) pour un montant de 62 829.50 euros hors taxes et dépose la demande d'aide définitive auprès du Conseil Départemental.

FONDS DE CONCOURS MOULINS COMMUNAUTÉ

Le conseil municipal sollicite Moulins communauté au titre du fonds de concours pour compléter le financement de la pose de caméras de vidéoprotection et l'achat du véhicule électrique pour le service technique.

SUBVENTION IFI

IFI 03 accueille cinq enfants de la commune en apprentissage et sollicite une subvention. Le conseil municipal octroie, comme pour les autres structures d'accueil d'élèves, la somme de cinquante euros par enfant.

COMPTE FINANCIER UNIQUE

La trésorerie informe les collectivités qu'elles doivent adopter au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le Conseil Municipal valide la mise en place du Compte Financier Unique pour le budget principal en 2025 pour les comptes de l'exercice 2024.

NUMEROTATION DES VOIES

Monsieur le Maire rappelle que chaque rue ou route doit être dénommée et bâtiment numéroté pour faciliter les démarches administratives, les livraisons et secours.

Ce dispositif a déjà été réalisé dans le bourg. Seule la voie «faubourg de Lorette » deviendra « rue du faubourg de Lorette ». La numérotation sera complétée pour les nouvelles habitations.

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, adopte la numérotation métrique en zone rurale.

La commune prendra en charge l'achat des panneaux et des numéros.

BAIL INFIRMIERES

N'ayant pas de document écrit de Mme Thèvenin suite à son départ, Monsieur le Maire ne veut pas modifier le bail.

RGPD (Règlement Général de Protection des Données)

Le conseil municipal accepte que l'ATDA reste délégué à la protection des données

personnelles déclaré auprès de la CNIL à compter du 1^{er} Janvier 2024 pour une durée de 4 ans.

SIVOM

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SIVOM Nord-Allier relatif à la réouverture de la centrale à béton et aux éventuels risques sanitaires.

Monsieur le Maire propose un projet de réponse insistant sur le fait que les centrales à béton entrent dans la nomenclature des installations classées soumises à des contrôles réguliers, s'indigne de ces remarques soudaines qui n'ont jamais fait l'objet d'un échange auparavant et sollicite un rendez-vous avec Monsieur le Président afin d'éclaircir la situation.

COURSE CYCLISTE DES BOURBONS

Monsieur le Maire rend compte de la visite de Monsieur Yanick GONDOUX qui propose à la commune d'être ville étape en août 2025 de la course « la classique des Bourbons » (course cycliste de juniors au niveau national).

Le conseil municipal émet un avis favorable de principe et délibèrera du montant de la subvention au budget 2025.

80 ANS DE LA LIBÉRATION

Monsieur le Maire informe que la commune de Livry commémorera les 80 ans de la libération le 07 septembre prochain sous le pont de l'Allier. Le petit-fils d'un ancien résistant présentera un spectacle. Des véhicules d'époque seront exposés. Un repas sera servi au public.

Monsieur le Maire contactera les services de l'UTT et de la Préfecture de l'Allier pour le tir d'un feu d'artifice sur le pont.

Un repli est prévu à la salle polyvalente en cas de mauvais temps.

PACTE FISCAL ET FINANCIER

Plusieurs réunions ont eu lieu à Moulins communauté afin d'arrêter le pacte fiscal et financier. Suite au rattachement des communautés de communes du Pays de Lévis, de Chevagnes et de deux communes de la Nièvre à Moulins communauté en 2017, un lissage avait été établi au vu des disparités fiscales de chacune.

Le lissage arrivant à son terme, il convient d'homogénéiser la fiscalité de toutes les communes du territoire de Moulins Communauté.

La taxe Gémapi sera une taxe supplémentaire (taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations).

FOIRE d'AUTOMNE (ex-FOIRE AUX MESLES)

Monsieur le Maire propose de reconduire la même formule que l'an dernier.

RUES PIETONNES du 28 JUILLET

Plusieurs exposants ont déjà été contactés par l'association « les compagnons de Saint-Hippolyte.

Les nouveaux bénévoles de la bibliothèque sont autorisés à installer un stand.